

Saint-Denis, le 16/12/2009

Référence du doc: DM-RECO

**DIRECTION DE L'EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX**
Département des vigilances
DVI-DOC9 v2

**Aux directeurs des établissements de santé
et aux correspondants locaux de
matéiovigilance pour diffusion aux
services concernés : service biomédical,
services techniques, services en charge de
l'achat des lits, services de soins
accueillant des enfants**

INFORMATIONS / RECOMMANDATIONS

Concernant les barrières de lits médicaux utilisées pour les « grands enfants »

Dans le cadre de la matéiovigilance, l'Afssaps a été informée de plusieurs accidents mortels de grands enfants retrouvés en situation de pendaison entre les barreaux de la barrière de leur lit médical. Il existe un risque particulier de piégeage pour ces enfants, trop grands pour être couchés dans des lits-parcs classiques mais dont la morphologie ne correspond pas encore à celle d'un adulte (taille inférieure à 146cm). Ce sont les enfants âgés de 3 à 11 ans environ.

Il est donc nécessaire d'intégrer dans la conception initiale, l'évolution du parc de lits et les conditions d'utilisation les besoins spécifiques de ces « grands enfants ». C'est pourquoi l'Afssaps, après concertation avec les professionnels et consultation de la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux, vous recommande de prendre les mesures nécessaires pour que les barrières de lit utilisées pour les grands enfants (de taille < 146cm) répondent aux critères suivants :

- l'espace entre les barreaux ou deux éléments de structure est inférieur ou égal à 65mm
 - l'espace entre le sommier et le bas de la barrière inférieur ou égal à 65mm.
- L'utilisation de barrières non conformes à ces critères pour ces enfants pourra être interdite prochainement.

Pour la mise en œuvre de cette recommandation, un document complet est disponible sur le site internet www.afssaps.fr, rubrique « Dossiers thématiques »/ « Sécurité des lits médicaux »/ « Risque de chute et/ou piégeage de patients lié aux barrières de lit » / « Barrières grands enfants ». Vous trouverez dans ce document :

- des recommandations d'utilisation des barrières
- la description des besoins identifiés pour ces « grands enfants »
- des recommandations pour la sécurisation du parc installé

Pour toute information : Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé – département des vigilances – Tél : 01.55.87.37.78, dedim.ugsv@afssaps.sante.fr, Fax : 01.55.87.37.02.

**M
A
T
E
R
I
O
V
I
G
I
L
A
N
C
E**